

Château de Bellevue
03 400 YZEURE

Téléphone
04 70 48 02 00
Fax
04 70 48 02 28

Division des Personnels
enseignants du 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Murielle PALMIER

Mél.
Ce.dp-ia03@ac-clermont.fr

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de
l'Education Nationale de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles

Moulins, le 25 mars 2008

Objet : demande d'exeat – rentrée 2008

Réf : note ministérielle n°2007-167 du 31 octobre 2007 parue au BO spécial n°6 du 08 novembre 2007

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande d'exeat du département de l'Allier.

**Date limite de réception des demandes à
l'Inspection Académique de l'Allier : 10 mai 2008**

Les dossiers qui me parviendront après cette date ne pourront être pris en compte au titre de la prochaine rentrée scolaire sauf s'ils correspondent à des situations exceptionnelles dûment justifiées.

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- ↳ une demande manuscrite d'exeat du département de l'Allier,
- ↳ une demande manuscrite d'ineat dans le département d'accueil.

Pièces à joindre pour les demandes établies :

au titre de rapprochement de conjoint :

- ↳ une photocopie du livret de famille (pages parents et enfants), une attestation de vie maritale (pour les concubins) ou un certificat de Pacte Civil de Solidarité (PACS),
- ↳ une attestation d'emploi du conjoint précisant la date de prise de fonction,
- ↳ un justificatif de domicile dans le département d'accueil.

au titre de la résidence de l'enfant :

- ↳ tout justificatif officiel établissant la résidence de l'enfant : alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun des parents ou exercice des droits de visite et d'hébergement du parent dont la résidence n'est pas fixée à son domicile.

Veuillez noter qu'aucune pièce complémentaire ne sera réclamée, les dossiers seront examinés dans l'état.

L'Inspecteur d'Académie



Gérard DUTHY